



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

(Unité fonction publique)

Le 17 mars 2016

Aux avocats et notaires de l'État québécois,

Les rencontres entre votre Comité de négociation et les représentants du Secrétariat du conseil du trésor (« SCT ») se poursuivent.

À la demande de votre Comité, il a été discuté de la possibilité d'élargir le congé pour événement familial aux enfants dont l'avocat ou notaire a la garde légale. Les représentants du SCT ont démontré une ouverture à élargir la définition d'enfant à charge en ce sens, en proposant d'y inclure la situation de la tutelle dative.

Votre Comité a abordé la question du recours aux services externes d'avocats et notaires. L'employeur a assuré votre Comité que le recours à la sous-traitance ne se ferait que dans des cas exceptionnels et selon des critères variant d'un ministère /organisme à un autre. Votre Comité a réitéré sa demande à l'effet que cela soit circonscrit et uniformisé à même notre convention collective et que LANEQ reçoive une fois par année la liste des mandats externes.

Au cours des dernières semaines, les représentants du SCT ont exposés diverses positions qui vous ont été exposés, dont plusieurs porteraient atteinte aux acquis des avocats et notaires de l'État québécois. Soyez assurés que votre Comité de négociation défend et continuera de défendre très sérieusement vos intérêts quant à toutes les demandes de l'employeur qui ne sont pas acceptables.



Les avocats et notaires
de l'État québécois